

En application de l'article L132-5 du Code général de la fonction publique, les régions, les départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 40 000 habitants doivent nommer au moins 40% de personnes de chaque sexe dans leurs emplois fonctionnels de direction. Depuis 2024, les collectivités sont tenues de publier cette donnée sur la base d'un tableau transmis annuellement à la Préfecture.

**Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2025**

<b>(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2025 :</b>	5 Total dont : DGS : 0 H ou 1 F	DGAS : 1 F 3 H	DGST : 0 F 0 H	Expert ht niveau- directeur de projet : 0 F 0 H
---	---------------------------------	----------------	----------------	---

(B) N° de département :	69	(E) Nominations année 2025 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2025		
(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
Mairie de Vaulx-En-Velin	Commune de plus de 40 000 habitants	DGS	0	0	DGS	0	0
		DGAS	0	1	DGAS	0	1
		DGST	0	0	DGST	0	0
		Expert de haut niveau- Directeur de projet	0	0	Expert de haut niveau- Directeur de projet	0	0
		<b>Total par sexe</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>Total par sexe en 2025</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

Ne remplir que les cases colorées en bleu

\*La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40 % de nominations équilibrées

(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)		
Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
DGS	0	0
DGAS	2	0
DGST	0	0
Expert de haut niveau- Directeur de projet	0	0
<b>Total par sexe années antérieures</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>(H = F + G) Total primo par sexe</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en 2025</b>		
<b>(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2ème cycle de l'année 2025 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)</b>		

Cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4.

Au titre du 1 <sup>er</sup> cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0	
	Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant
	Contribution due		
Au titre du 2 <sup>ème</sup> cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0	
	Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant
	Contribution due		